Image not found or type unknown

Indexation - pension alimentaire - paiement direct

Par **Webouni**, le **02/04/2023** à **16:36**

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum, afin d'avoir quelques éclaircissements.
mon ex a mis en place un paiement direct pour la pension alimentaire, cette dernière doit être indexée le 1 janvier de chaque année (une différence de 4€), mon employeur qui lui vire la PA n'a pas procédé à la revalorisation.
elle me demande donc de faire le nécessaire, alors que je n'ai rien reçu de la part de l'huissier qui a mis en place ce paiement direct.
Que faire dans ce cas de figure ? n'est ce pas l'huissier qui doit gérer cela ? merci d'avance.

Bon dimanche

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés